

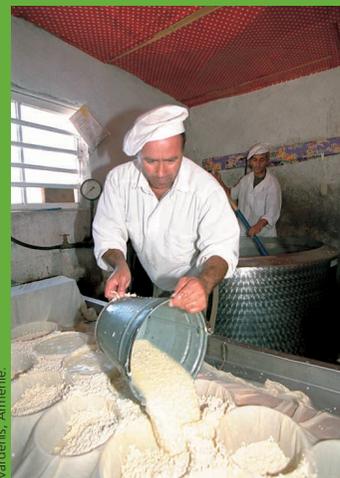


Conjuguer développement durable et coopération décentralisée

Depuis 1992, les collectivités territoriales françaises disposent d'un cadre réglementaire qui leur permet de développer des relations de coopération et d'échanges avec les collectivités des pays en développement et en transition économique, cadre plus connu sous le terme de "coopération décentralisée". Héritée des jumelages d'après-guerre entre villes européennes, la coopération décentralisée s'affirme aujourd'hui comme une approche privilégiée pour donner un nouvel élan au développement des pays du Sud et de l'Est. Elle constitue aussi pour les collectivités françaises un formidable outil de mobilisation de leurs citoyens autour des enjeux Nord-Sud et contribue au rapprochement entre populations "d'ici" et de "là-bas".

Coopération Nord-Sud, solidarité, participation citoyenne : autant de mots-clés que l'on retrouve - au même titre que environnement, ressources naturelles, biodiversité,... - dans les principes du développement durable édictés lors du Sommet de la Terre à Rio, cette même année 1992. En effet, le concept de développement durable ne concerne pas seulement la protection de l'environnement considérée isolément mais intègre bien aussi les dimensions économique et sociale.

Du développement au développement durable, il n'y a qu'un pas qui s'avère pourtant difficile à franchir. L'ambition de cette plaquette est d'apporter des éléments d'explication et d'illustration permettant une plus grande prise en compte des principes du développement durable dans les actions de coopération décentralisée.



Vardéni, Arménie.

En collaboration avec :

RESACOOOP

Le développement durable

Les enjeux

Le contexte :



Kothniary, Sénégal.

L'environnement n'a pas de frontière et lutter contre sa dégradation passe nécessairement par une coopération internationale. Des collectivités locales ont fait le choix, en Rhône-Alpes, d'œuvrer chez elles à la mise en œuvre du développement durable. Par ailleurs, certaines d'entre elles mènent également, souvent de façon parallèle, des projets de coopération décentralisée, se situant ainsi à l'échelle internationale, échelle pertinente pour tenter de traiter les questions environnementales. Il y a donc là, matière à faire converger l'approche développement durable et action internationale.

Pourtant, la mise en place des projets de coopération décentralisée est rarement perçue comme indissociable de l'idée de développement durable, même auprès des collectivités les plus engagées dans cette démarche.

De même, nombre de projets de coopération décentralisée n'intègrent pas aujourd'hui les principes du développement durable. Il est même fréquent que l'existence d'un programme de coopération décentralisée soit assimilée à une démarche de développement durable et se suffise en elle-même, dans la mesure où la pérennité des actions est assurée à court ou moyen terme. En réalité, on ne peut que constater que nombre de ces projets restent imprégnés des pratiques historiques occidentales de développement local et se contentent parfois de reproduire un modèle aux pays demandeurs.

Une double nécessité se fait donc jour :

- **sensibiliser les collectivités locales** sur le rôle fondamental qu'elles peuvent jouer, en particulier lorsqu'elles sont elles-mêmes engagées dans une démarche de développement durable, à travers la mise en place de projets de coopération décentralisée,

- **aider simultanément les collectivités et leurs partenaires du Sud** à développer des projets de coopération décentralisée qui intègrent véritablement les principes du développement durable.

Des enjeux mondiaux de développement durable...

Quelques repères pour les mesurer :

- Les inégalités Nord - Sud :

1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable (première cause de mortalité dans le monde), 2,4 milliards n'ont pas accès à l'assainissement, 80 % des richesses sont détenues par 20 % de la population.

- Les changements climatiques :

la température moyenne du globe pourrait augmenter de 1,5 à 6°C d'ici à 2100.

- Les réserves d'énergie fossile

(gaz et pétrole en particulier) s'épuisent, s'accompagnant d'un impact écologique largement supérieur aux capacités d'absorption de la planète.

- L'agriculture intensive et

l'importation de ses pratiques dans les pays en développement dégradent progressivement les sols et les nappes phréatiques. La biodiversité est menacée, la déforestation et la désertification progressent.

... à la responsabilité individuelle :

Si les enjeux sont à l'échelle de la planète, les responsabilités n'en sont pas moins individuelles. Nos comportements quotidiens de citoyens du « Nord » contribuent aussi à la dégradation mondiale de l'environnement : notre consommation et notre mode de vie (l'utilisation quotidienne de la voiture, par exemple) influent fortement sur l'environnement et l'équilibre social.

Les principes

Du développement durable...

Le développement durable a été défini dès 1987 comme étant le "**développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs**".

Il s'appuie sur 27 principes formulés lors de la déclaration de Rio en 1992, parmi lesquels on peut citer : le droit pour les hommes à une vie saine et productive en harmonie avec la nature (principe 1), la protection de l'environnement comme partie intégrante du développement (principe 4), **la coopération Nord-Sud et la solidarité (principe 6)**, l'équité entre les générations (principe 3), entre les peuples (principe 22), la participation des citoyens (principe 10), ...

Les objectifs du développement durable sont donc l'intégration de l'environnement dans les politiques sociales et économiques et la réussite d'une politique de développement durable reposant sur la concertation à tous les stades d'un projet : conception, mise en œuvre et évaluation.

... aux Agendas 21* locaux

Un "Agenda 21" se veut la traduction concrète et locale des principes du développement durable.

A ce titre, l'engagement fondamental des collectivités locales dans le développement durable se traduit par la formule : "Penser globalement, agir localement".

Les champs d'actions traités dans un Agenda 21 peuvent être résumés de la manière suivante :

- efficacité économique,
- équité sociale,
- conservation et gestion des ressources,
- renforcement de la concertation.

En cohérence avec les enjeux mondiaux du développement durable et afin de répondre aux besoins du Sud, les territoires et leurs Agendas 21 ne peuvent demeurer isolés, tels des îles ou des oasis "modèles" de développement durable au milieu d'un désert qui ne le serait pas. Les collectivités qui agissent pour le développement durable de leur territoire se doivent donc également de se préoccuper de partager cette approche avec leurs partenaires du Sud dans une relation d'échanges réciproques.



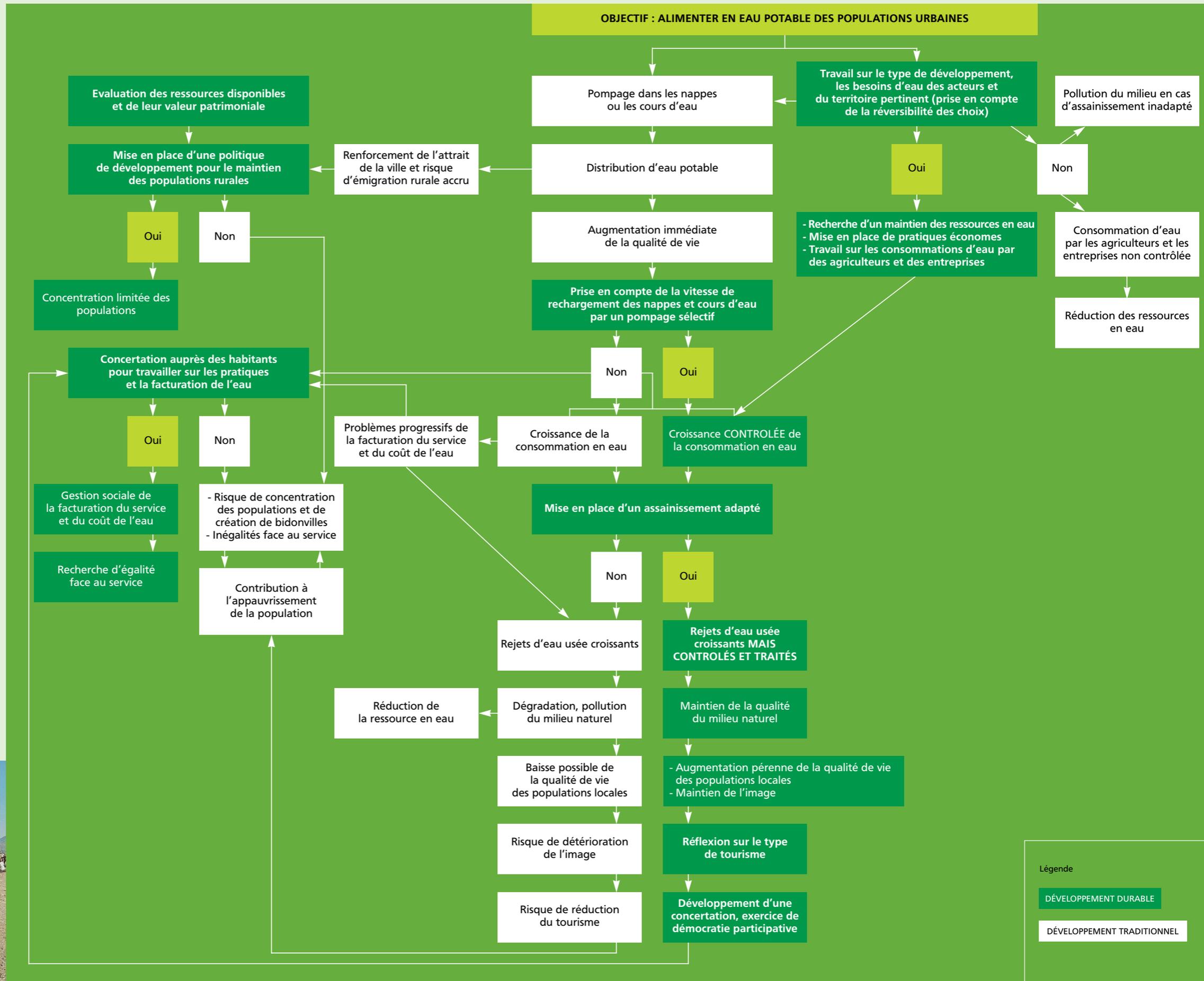
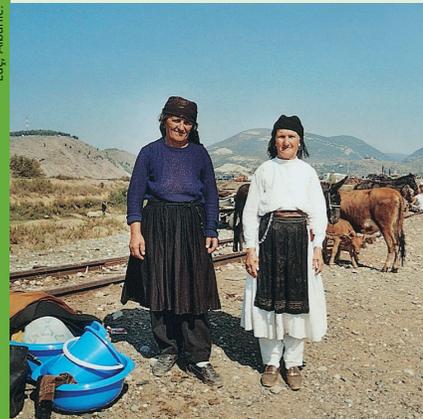
Comment réussir une démarche de développement durable : 7 points clefs

- 1/** S'assurer d'une impulsion politique forte et de la mobilisation des moyens correspondants.
- 2/** Diagnostiquer l'action (de coopération) et l'analyser au point de vue du développement durable.
- 3/** S'interroger sur le fondement, l'origine des actions, les besoins réels, aller le plus en amont possible du problème posé.
- 4/** Provoquer la rencontre entre les responsables du développement durable et de la coopération.
- 5/** Constituer une équipe transversale réunissant les compétences du développement durable et de la coopération décentralisée.
- 6/** Sensibiliser les acteurs et partenaires de la coopération au développement durable.
- 7/** Définir dès le départ un système d'évaluation et de suivi participatifs.

Du développement traditionnel... au développement durable

Un exemple : l'approvisionnement en eau potable de populations urbaines d'un pays en développement

Ce schéma montre de façon volontairement très simplifiée les écarts qui peuvent exister entre un développement très soucieux des besoins immédiats et un autre type de développement, dit "durable", qui, non content de chercher à satisfaire au plus vite aux questions des pays en développement, cherchera également à garantir la pérennité de l'aide apportée en intégrant simultanément l'ensemble des champs économiques, sociaux et environnementaux concernés. Les éléments déterminants chacun de ces choix sont très complexes et ce schéma n'a pas pour vocation de les décrire tous. Il se limite uniquement au thème de l'alimentation en eau potable des populations. Les principes présentés peuvent se transposer aux autres thématiques abordées dans la coopération décentralisée.



La coopération décentralisée durable : t

Romans-sur-Isère (Drôme)

Depuis la Seconde Guerre mondiale, Romans a développé une intense politique de coopération décentralisée concrétisée sous ses différentes formes : le jumelage, l'aide au développement et un véritable partenariat entre collectivités.

Les actions engagées dans différents pays du monde (Palestine, Maroc, Tunisie, Sénégal, Arménie, Roumanie) contribuent ainsi à renforcer et donc maintenir l'activité économique de certains secteurs, améliorer les conditions de travail, tout en recherchant désormais une meilleure prise en compte de l'environnement. La vision se veut ainsi **globale** intégrant simultanément les trois dimensions du développement durable.

L'engagement financier de Romans est conséquent puisque 0,25 % du budget de fonctionnement (soit 100 000 € et environ 3 €/hab.an, hors salaires du personnel) est consacré chaque année à la coopération décentralisée.

A Taroudannt, ville du Maroc de 60 000 habitants, Romans a pu apporter une assistance technique à la mise en fonctionnement de la nouvelle bibliothèque municipale (formation du personnel, participation au fonds documentaire, équipement en matériel informatique), à la réhabilitation de la tannerie (l'une des plus anciennes du Maroc et l'une des activités majeures de la ville), ou encore à la restauration des remparts, vieux de 5 siècles.

La réciprocité se concrétise par des échanges pédagogiques, théoriques et pratiques de formateurs du CFI (Centre de Formation des Instituteurs) de Taroudannt avec les écoles de Romans et l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres).

Par ailleurs, les échanges culturels que permettent ces expériences de coopération s'accompagnent au Maroc et en Tunisie par exemple d'une forte **mobilisation** du tissu associatif local, rôle majeur dans le développement d'une démocratie participative mais également à Romans par une participation massive des jeunes.

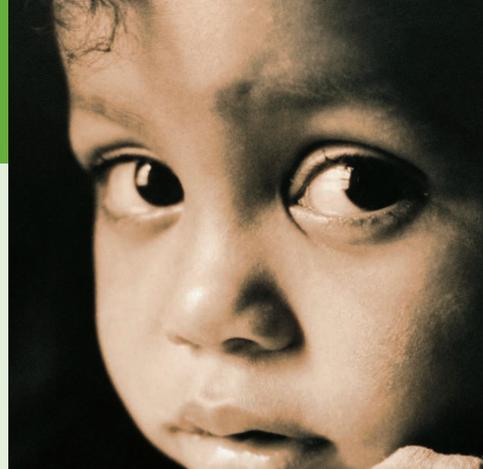
Contact Ville de Romans-sur-Isère - Frédéric Deshayes Tél : 04 75 05 51 51

Quelques bonnes raisons pour s'engager dans la coopération décentralisée

- La collectivité fait preuve de responsabilité économique, écologique et sociale vis-à-vis des enjeux mondiaux de développement durable.
- La collectivité s'engage dans le renforcement des collectivités locales partenaires, apporte des moyens et des compétences efficaces mais bénéficie aussi des échanges issus de l'action de coopération.
- La coopération décentralisée favorise, au niveau local, l'établissement de relations économiques, l'implication du tissu social, la mobilisation citoyenne et constitue un outil de sensibilisation aux enjeux Nord-Sud.
- La collectivité gagne en terme d'image en apparaissant comme solidaire et ouverte au monde.



Taroudannt, Maroc



Communauté de Communes de Montrevel en Bresse (CCMB), Ain / Kothiary (Sénégal)

L'intégration simultanée des 3 dimensions du développement durable (économie / social / environnement) s'est faite progressivement dans les projets soutenus par la CCMB à Kothiary à la demande même des partenaires locaux.

Elle se traduit par la mise en œuvre d'un Plan de Développement Local (PDL) qui vise à travailler sur les infrastructures, la gestion des ressources naturelles

notamment en terme d'hydraulique, les impacts sur la santé, dans une vision qui se veut pérenne.

Les moyens de mobilisation et d'association de la population mis en œuvre par Kothiary sont un modèle de démocratie participative pour ce vaste territoire de 36 villages, qui pour-

rait sans doute inspirer nombre de collectivités françaises. L'ensemble du travail s'est fait en partenariat notamment avec des ONG internationales.

Le soutien apporté par la CCMB, essentiellement financier, est significatif (à hauteur de 15 000 €/an pour Kothiary seule mais 2,30 €/habitant et par an pour le budget total de la coopération décentralisée de la CCMD, soit 29 000 €/an, hors salaires du personnel).

Contact CCMD – Laurence Daguier Tél : 04 74 25 68 98

Communauté urbaine de Dunkerque (Nord) / Regla (Cuba)

Dans un contexte de dégradation avancée du parc immobilier cubain aggravé par l'embargo américain et le passage fréquent d'ouragans, la Communauté urbaine de Dunkerque s'est associée à la commune de Regla (la Havane) pour un programme pilote de réhabilitation de l'habitat. S'inscrivant dans le **plan global** de développement de la baie de la Havane soutenu par l'Etat Cubain et le Programme des Nations Unies pour le Développement, le projet a su mobiliser de très nombreuses **compétences** dans des grandes écoles, des universités, auprès de professionnels de la construction et en **concertation** avec les citoyens impliqués.

Un programme de recherche scientifique a abouti à la mise au point d'un procédé de réhabilitation des toitures utilisant des **matériaux locaux** qui a pu être appliqué à une quinzaine de logements - pilotes. Parallèlement, la **réciprocité** a été très concrète puisque des techniciens cubains ont mené des actions de sensibilisation à leurs techniques d'auto-construction auprès des spécialistes dunkerquois du bâtiment. A terme le projet doit être étendu à une **coopération** dite « Sud - Sud » entre Regla et la ville brésilienne de Fortaleza.

Contact Communauté urbaine de Dunkerque Tél : 03 28 62 70 20

Comment intégrer le développement durable dans les projets de coopération décentralisée ?

- Définir le projet sur un territoire pertinent et adapté,
- Chercher à renforcer la collectivité partenaire,
- Etablir des partenariats élargis et une véritable concertation : universités, associations, citoyens, organisations socio-professionnelles, laboratoires de recherche...,
- S'assurer de la cohérence des actions avec les programmes nationaux, régionaux ou multilatéraux,
- Rechercher une intégration systématique de l'environnement dans les projets,
- Chercher à dépasser la réglementation environnementale pour atteindre un degré d'exigence volontaire supérieur,
- Prendre en compte la réversibilité pour définir les choix techniques,
- Chercher à garantir l'équité (entre générations, entre les sexes, entre les territoires).



Comment passer à l'acte ?

**Vous souhaitez engager votre territoire dans une démarche de coopération décentralisée dans une logique de développement durable ?
Deux partenaires régionaux, un projet commun :**



Rhônalpénergie-Environnement est l'agence régionale de l'énergie et de l'environnement créée par le Conseil régional Rhône-Alpes en 1978. Association loi 1901, elle a pour mission l'assistance et le conseil auprès des collectivités territoriales et organismes parapublics dans les domaines suivants : utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables, parcs naturels régionaux, protection de l'environnement et mise en pratique du développement durable (assistance aux démarches territoriales de développement durable, comme les Agendas 21 Locaux par exemple).

Rhônalpénergie-Environnement
10, rue des Archers - 69002 LYON
Tél : 04 78 37 29 14 - Fax : 04 78 37 64 91
www.raee.org

Prise en compte du développement durable dans les projets de coopération décentralisée

RESACOOP

Mis en place à l'initiative de la Région Rhône-Alpes et de la Préfecture de région, RESACOOP est un dispositif d'appui et de concertation au service de l'ensemble des organisations impliquées dans des projets de coopération internationale, qu'elles soient collectivités locales, associations ou autres. A travers ses activités, RESACOOP vise à renforcer les capacités des organisations rhônalpines à concevoir et mettre en œuvre des actions qui contribuent durablement au développement des pays du Sud et de l'Est.

RESACOOP
30, rue Sainte Hélène - 69002 LYON
Tél : 04 72 77 87 67 - Fax : 04 72 41 99 88
www.resacoop.org

Un lieu pour débattre : le Club des Villes et Territoires Durables et Solidaires

Créé en 1998, le CVTDS de Rhône-Alpes, animé par Rhônalpénergie-Environnement, est un lieu de travail et d'échanges sur le développement durable. Ouvert à tous les territoires intéressés ou engagés dans une démarche de développement durable, il se réunit au minimum trois fois par an pour faire le point sur les opérations en cours et traiter plus spécifiquement de questions d'actualités qui intéressent le groupe (concertation, urbanisme, effet de serre, coopération décentralisée, déplacements, certification environnementale...).

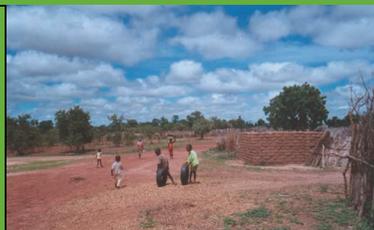


S'engager en signant la charte des collectivités de Rhône-Alpes

Rhônalpénergie-Environnement propose aux collectivités et territoires rhônalpins engagés dans des démarches de coopération décentralisée et désireux d'intégrer le développement durable, de se réunir autour d'une charte d'engagement, véritable "Pacte de solidarité internationale pour le développement durable des collectivités locales de Rhône-Alpes".

Les collectivités signataires de la charte s'engagent à une nouvelle solidarité internationale, à mobiliser progressivement les budgets correspondants pour renforcer les collectivités territoriales partenaires en cohérence avec les initiatives nationales et internationales dans le souci d'une amélioration globale de la qualité de vie des populations.

Le texte de la charte ainsi que toute information complémentaire sur le sujet sont disponibles à Rhônalpénergie-Environnement.



Kothiany, Sénégal

